

Missions Obligatoires

Engagement & Mutualisation



Unité Emploi &
Prospection des
talents

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicap (RQTH)

Mai 2024

Missions Facultatives
Innovation & Accompagnement

La RQTH une solution pour gérer les problèmes de santé au travail et soutenir le maintien en emploi

Les enjeux:

- Créer un environnement capacitant pour limiter les risques d'absentéisme
- Bénéficier d'aménagements de travail
- Conserver son emploi

Les risques :

- L'Absentéisme
- Isolement/stigmatisation
- Désinsertion professionnelle
- Sans RQTH pas d'aménagements de travail possible



Maison Départementale
des Personnes Handicapées



MDPH
Centre de gestion 54
21 mai 2024

Ordre du jour :

**I Mission et fonctionnement
de la MDPH**

II La RQTH

I. Mission de la MDPH

Loi n°2005-102 du

11.02.2005

**pour l'égalité des droits et
des chances, la
participation et la
citoyenneté des personnes
handicapées**

Une définition du handicap

Art. L.114 du CASF :

« Constitue un handicap (...) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

I. Mission de la MDPH

SCOLARISATION :

- Matériel pédagogique
- Aide humaine à l'école
- Classes adaptées

ORIENTATION :

- Etablissements et services pour enfants (IME, ITEP, SESSAD...)
- Etablissements et services pour adultes (FDV, MAS, SAVS...)

**ACCÈS AUX
DROITS DES
PERSONNES
HANDICAPÉES**

PRESTATIONS :

- Allocations (AAH, AEEH)
- Prestation de compensation du handicap
- Cartes mobilité inclusion

TRAVAIL :

- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- Formations spécialisées
- ESAT

I. Mission de la MDPH

Les professionnels

15 animatrices territoriales
4 agents d'accueil

- Accueil information
- Aide au renseignement du dossier

19 instructeurs

- Référent administratif de la personne
- Pilotage du dossier

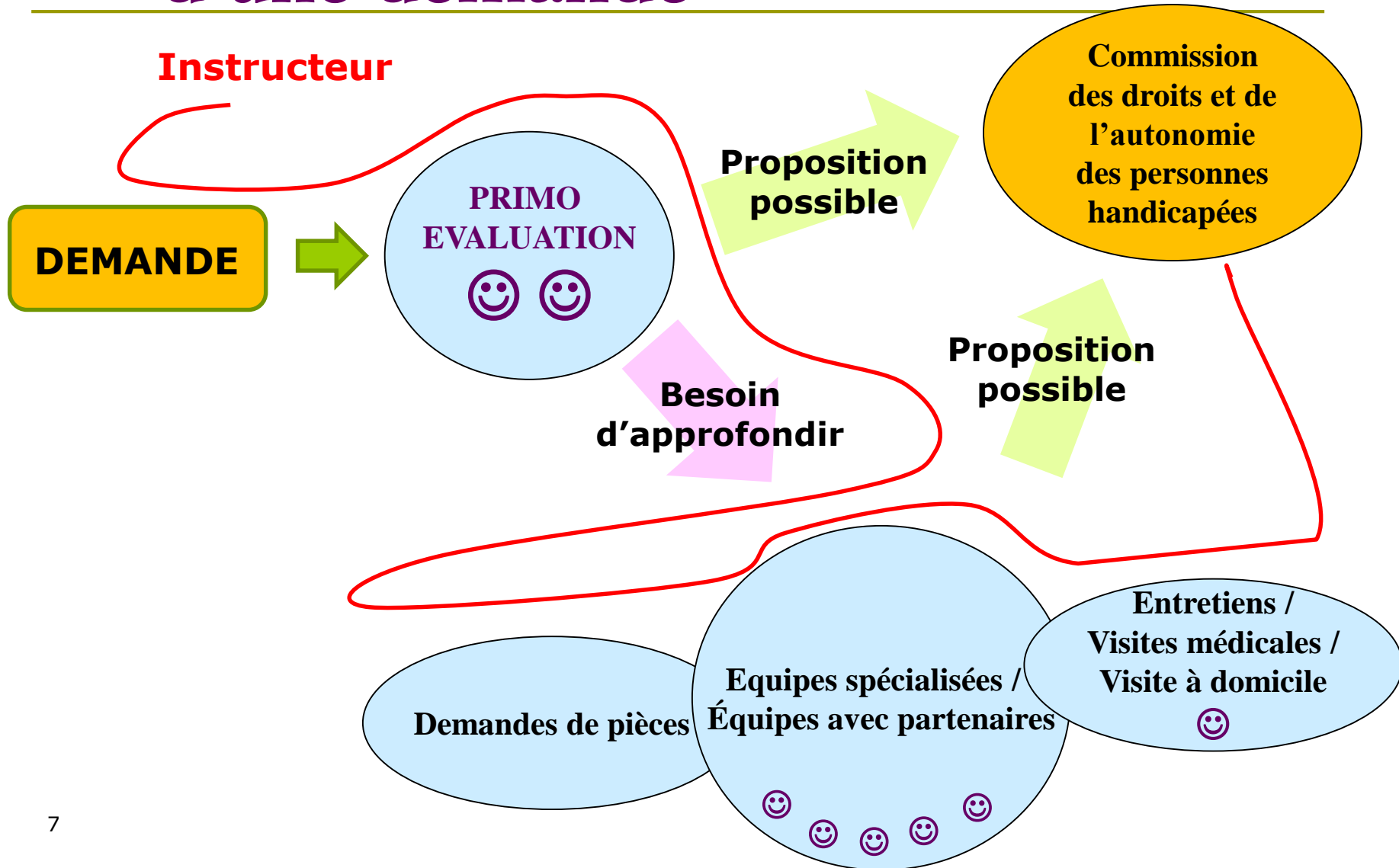
16 conseillers handicap et autonomie
4 médecins- 3 psychologues
2 assistantes sociales

- Evaluation des demandes

9 professionnels
autres

- Fonctionnement
- Activités transversales

I. Cheminement d'une demande



I. Commission des droits et de l'autonomie

des personnes handicapées (CDAPH)

23 membres dont 21 à voix délibérative :



La MDPH en quelques chiffres

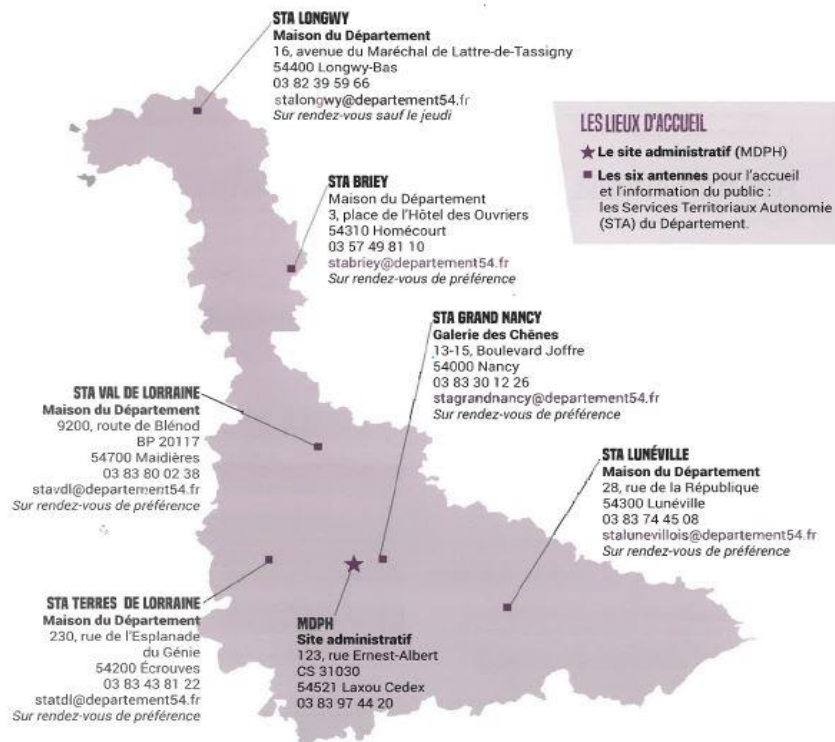
- ≈ 50 000 demandes par an
- ≈ 7000 décisions de RQTH dont la moitié de nouveaux droits
- ≈ 6 mois de délais de traitement actuellement

Les modalités et lieux de dépôt des dossiers

**DÉPOSER UNE DEMANDE
À LA MAISON DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES**



LES LIEUX D'ACCUEIL POUR VOUS AIDER À REMPLIR VOTRE DEMANDE



VOUS POUVEZ ÉGALEMENT DÉPOSER VOTRE DEMANDE EN LIGNE AVEC LE TÉLÉSERVICE [HTTPS://MDPHENLIGNE.CNSA.FR/MDPH/54](https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/54)

La constitution du dossier



8 pages

La constitution d'un dossier

- **Pièces obligatoires déterminant la complétude:**
 - Formulaire de demande dûment renseigné
 - Certificat médical du médecin traitant (cerfa)
 - Justificatif d'identité
 - Justificatif de domicile

- **Pièce complémentaire nécessaire pour l'évaluation des premières demandes de RQTH:**
 - **fiche RQTH emploi du médecin du travail/de prévention**
 - le cas échéant: compte-rendu de spécialistes

A remplir uniquement
 pour les personnes qui travaillent:
 ► par vous-même (*recto*)
 Et
 ► par votre médecin du travail (*verso*)

**Reconnaissance travailleur handicapé
 et
 Restriction d'aptitude dans l'emploi**

Vous avez fait une première demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

L'objectif de ce document est de fournir des informations précises au médecin de la MDPH chargé d'étudier votre dossier afin qu'il puisse apporter à la CDAPH un avis pertinent sur votre situation.

*Document à retourner au secrétariat de la MDPH
 sous pli confidentiel adressé au médecin de la MDPH,
 pour les premières demandes de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
 ou en cas d'évolution significative de votre état de santé et/ou de vos conditions de travail.*

NOM : PRÉNOM :

DATEDENAISSANCE :

ADRESSE :

EMPLOYEUR :

EMPLOIOCCUPÉ :

DESCRIPTION DU POSTE DE TRAVAIL ET DES TÂCHES À EFFECTUER :

.....

.....

.....

.....

.....



PARTIE RESERVÉE AU MEDECIN DE SANTÉ AU TRAVAIL

Nature de la ou des affections ou des séquelles susceptibles de réduire les capacités de la personne à maintenir son emploi :

.....

.....

.....

.....

Compte tenu des exigences du poste et des conditions de travail, le handicap présenté réduit-il de manière effective la capacité à maintenir son emploi actuel ? (*Veillez préciser*)

.....

.....

.....

.....

Y a-t-il lieu de prévoir un aménagement du poste de travail ou nécessité d'une compensation du handicap ?

.....

.....

.....

.....

L'intervention du service « maintien dans l'emploi » de Cap emploi est-elle :

Prévue : Oui Non Effective : Oui Non Sans objet : Oui Non

Date : / /

Le Médecin Santé au travail

Signature

Docteur

Fiche renseignée par :
Le :

SIGNALEMENT DE DOSSIER PRIORITAIRE

IDENTIFICATION :

Nom Prénom :

Date de naissance :

Commune :

N° de Dossier :

A LA DEMANDE DE :

INTERESSE

AUTRES (préciser) :

ETABLISSEMENT (préciser) :

Coordonnées téléphoniques du signalant :

DEMANDE(S) CONCERNEE(S) :

RQTH (maintien dans l'emploi, formation, embauche)

ORP (formation)

AAH (rupture de droits)

AEEH (rupture de droits)

ACTP (rupture de droits)

ESMS (entrée en établissement)

PCH (maintien à domicile, sortie d'hospitalisation...)

PA6

AUTRES (préciser)

Description de l'urgence (renseignement obligatoire) :

Fiche à renvoyer à urgencemdph@mdph.departement54.fr

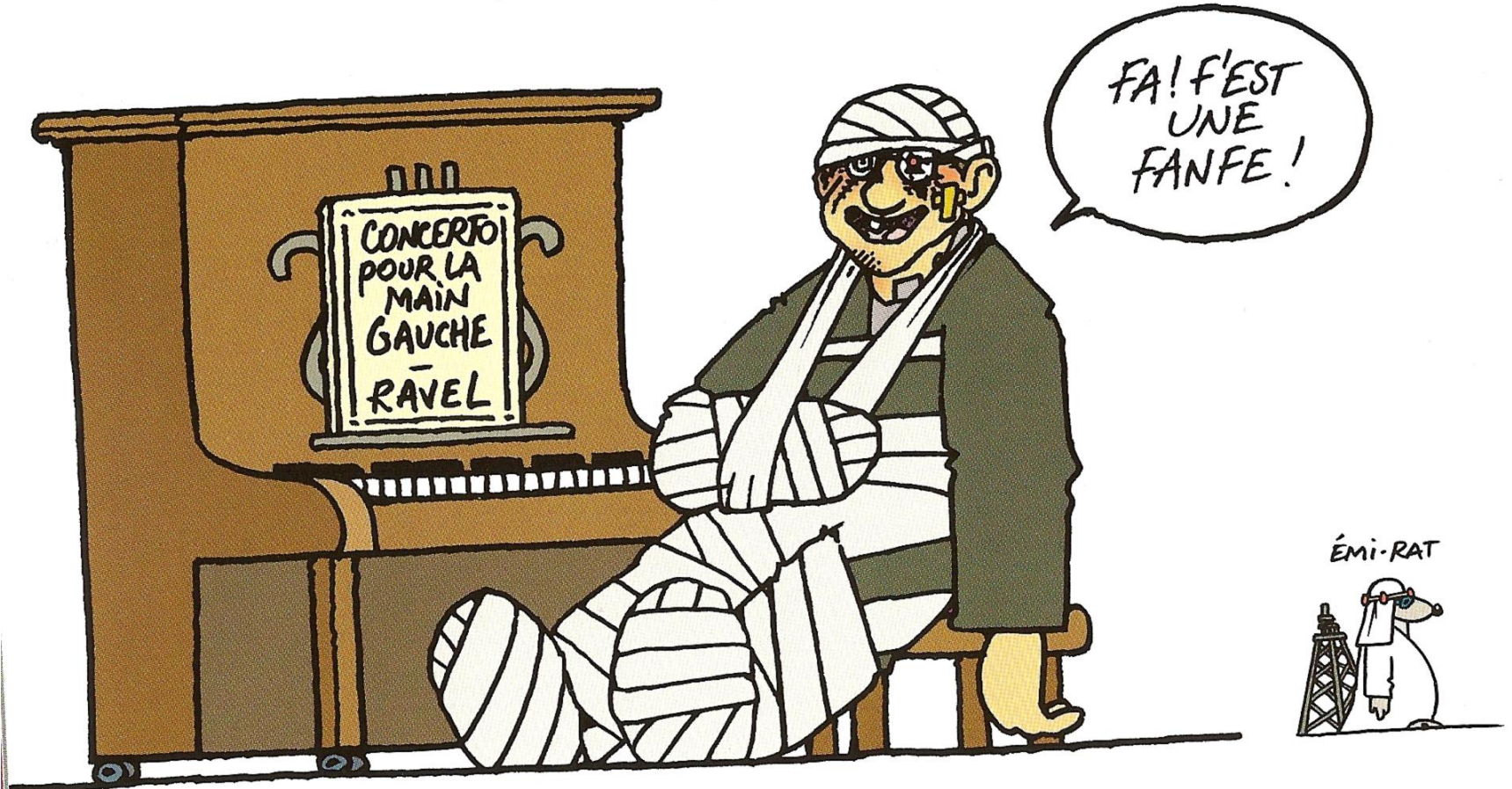
II LA RQTH

▣ La Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé :
est attribuée à :

« toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. » *

- Ceci sur une période supérieure à 1 an
- Durée d'attribution de 1 an à sans limitation de durée

Situation de handicap ?



Les avantages liés à la RQTH:

- ❑ Ouvrir droit au bénéfice de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- ❑ Bénéficiaire du soutien du réseau spécialisé Cap Emploi
- ❑ Bénéficiaire d'aides de l'AGEFIPH ou du FIPHFP
- ❑ Bénéficiaire d'aménagement de postes
- ❑ Ouvrir droit aux dispositifs spécifiques d'accès à l'emploi

DES QUESTIONS ?

M D P H

Maison Départementale des Personnes Handicapées

MEURTHE & MOSELLE



Davantage d'information :

www.mdph.meurthe-et-moselle.fr